



CAP AEPE - Accompagnant Éducatif Petite Enfance

LE MÉTIER

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie.

Il assure également l'entretien des espaces de vie et des équipements.

Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances, garde d'enfants à domicile ou assistant maternel

Il peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, halte-garderie, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- en école maternelle
- en accueil collectif de mineurs (ACM)
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- en maison d'assistants maternels (MAM)
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

PROFILS & PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans dans l'année de l'examen et moins de 30 ans (sauf RQTH)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) ou de niveau IV (BAC)
- Avoir un projet ou une expérience dans la petite enfance
- Être signataire d'un contrat d'apprentissage de 10 mois

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité :

- d'accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- de prendre soin et d'accompagner l'enfant dans les apprentissages
- d'accueillir l'enfant et sa famille
- d'évaluer les compétences acquises.

DURÉE

- Formation en apprentissage sur 10 mois, de fin août à fin mai.
- 455 heures en centre de formation, 3 semaines en stage selon la structure d'accueil et le reste du temps en entreprise.
- Adaptable en fonction du niveau initial et des compétences de la personne
- **Délai d'accès à la formation** : De 1 à 10 mois

VALIDATION & CERTIFICATION

Diplôme de CAP (de **niveau V**, délivré par le **Ministère de l'Éducation Nationale**)

MODE DE FINANCEMENT

- Formation gratuite et rémunérée sous statut salarié (apprenti).
- Tarif : 6000 € (Parcours moyen net de taxe)





MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

RECRUTER - PROFESSIONNALISER - ÉVOLUER



CONTENU DE LA FORMATION

D'une durée de 10 mois, la formation se répartit en 459 heures de formation en centre et d'une formation en milieu professionnel tous les après-midis, les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires.

Les lieux d'apprentissage sont des structures collectives d'accueil de jeunes enfants ou organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Le temps de travail en entreprise est aussi un temps de formation sous la direction d'un tuteur. Des rencontres régulières du centre de formation avec les employeurs sont organisées.

L'ADRAR est en relation avec des partenaires professionnels et peut mettre en relation les candidats avec les employeurs intéressés.

L'enseignement professionnel en centre permet de valider trois blocs de compétences (ou unités professionnelles) :

Bloc de compétences 1 : Accompagner le développement du jeune enfant :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte professionnel;
- Adopter une posture professionnelle adaptée;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant;
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages;
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Bloc de compétences 2 : Exercer son activité en accueil collectif :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement;
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant;
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant;
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

Bloc de compétences 3 : Exercer son activité en accueil individuel :

- Organiser son action;
- Négocier le cadre de l'accueil;
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant;
- Élaborer des repas.

ÉVALUATION

Une évaluation préformatrice est réalisée en amont du parcours. Elle permet l'évaluation des besoins, la vérification des prérequis et l'individualisation de la formation.

Les apprentissages sont mesurés tout au long du parcours de formation.

L'examen se compose de 3 épreuves professionnelles :

- L'EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant
Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien (25 minutes), puis épreuve écrite (1 h) en PSE (Prévention - santé - environnement)
- L'EP2 - Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite (1h30)
- L'EP3 - Exercer son activité en accueil individuel
Épreuve orale : exposé puis entretien (25 minutes). Temps de préparation : 1 h 30

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation se déroule dans nos locaux composés de salles de cours, salles informatiques, salles pédagogiques et d'un appartement pédagogique comprenant des postes de cuisine, un espace petite enfance : table à langer, baignoire, lit à barreaux, poupons pédagogiques, le matériel spécifique de la petite enfance et un coin repas.

MÉTHODES ET SUIVI PÉDAGOGIQUE

Le parcours est basé sur des méthodes pédagogiques centrées sur l'individualisation.

Nous faisons le choix d'une stratégie pédagogique ayant pour objectif :

- D'individualiser les parcours en proposant à chaque personne un parcours personnalisé
- De développer l'autonomie en rendant nos stagiaires acteurs de leurs apprentissages,
- De développer attitudes, méthodes et rigueur professionnelles.

Alternance de notions théoriques et de travaux pratiques.

Analyse des pratiques existantes exprimées, échanges maintenus tout au long de la formation.

Études de cas, mises en situation, exercices d'application avec réajustement des comportements et guidage du formateur. Travaux collaboratifs de groupe.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le coordinateur de la filière : il prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours. Il garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun.

Le formateur référent du dispositif : il est le garant technique de la formation et gère au quotidien la formation.

Les formateurs techniques : ils sont experts de la petite enfance, Ils possèdent une expérience dans le métier et sont formés à la pédagogie pour adultes.

Le référent handicap : Il s'assure de la faisabilité organisationnelles (horaires, rythme), matérielles et pédagogiques (aides humaines, supports pédagogiques adaptés) pour les personnes en situation de handicap en formation.

LOCAUX MIS À DISPOSITION

L'ADRAR vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15.

Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.

Les locaux, desservis par les transports en commun, sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Ils comprennent des salles de cours, des salles informatiques, une salle "ressources" et des ateliers techniques.

Les étudiants de la formation Assistante Maternelle/Garde d'enfants pourront profiter de locaux équipés d'une zone de détente avec distributeurs.

L'ensemble de la structure est couverte par notre réseau WIFI. Nous garantissons un accès gratuit et permanent au réseau Internet haut débit à l'ensemble des utilisateurs de la structure.

CONTACT

Virginie LALLEMENT

Conseillère formation Santé & Social

07 76 60 79 26

virginielallement@adrar-formation.com

